

NTIC

LE LABEL « TERRITOIRE POUR SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS »

››› Le 13 décembre 2010, 25 collectivités dont la ville de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), se sont vu décerner, dans les salons de l'hôtel de ville de Lyon, le label « Territoire innovant 2010 » par l'association Le Réseau des territoires innovants. Un prix qui récompense les projets novateurs menés par les territoires qui s'appuient sur les NTIC.

Favoriser la diffusion des usages des nouvelles technologies auprès des collectivités locales, tel est l'objectif du Réseau des territoires innovants. Immense chantier en perspective pour cette association créée par l'Association des communautés de France (ADCF) et l'Association des communautés urbaines de France (Acuf). Il faut dire que l'enjeu est important. Une bonne utilisation des nouvelles technologies constitue un plus indéniable pour une collectivité. Que ce soit au niveau de son organisation et de sa performance, de la modernisation de son territoire, de son développement économique ou de l'optimisation de ses services aux citoyens.

Pour accompagner ces territoires et montrer aux élus, directeurs généraux, directeurs de communication, webmasters toutes les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies, Le Réseau des territoires innovants organise, tout au long de l'année, des séminaires, des colloques, des conférences, avec des ateliers pratiques. Et, surtout, cette association est à l'origine du Forum des interconnectés qui se

déroule à Lyon tous les ans depuis 2004. Au fil des années, ce rassemblement est devenu le rendez-vous incontournable pour toutes les collectivités désireuses de mieux appréhender les nouvelles technologies. La preuve : plus de 800 personnes ont participé à la dernière édition les 13 et 14 décembre 2010.

› Le label « Territoires innovants »

C'est aussi l'occasion de découvrir le palmarès du label « Territoires innovants ». Créé en 2008, ce prix récompense les collectivités mettant en œuvre des initiatives innovantes et pertinentes sur leur territoire en rapport avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication. « Pour espérer être labélisable, l'expérience doit être novatrice, reproductible, diffusable sur l'ensemble du territoire et portée par plusieurs collectivités qui mutualisent leur démarche même si parfois on peut retenir le



Pascale Luciani-Boyer, maire adjointe de Saint-Maur déléguée aux nouvelles technologies.

projet d'une ville s'il a vocation à s'étendre à plusieurs communes », précise Céline Colucci, déléguée générale.

Si tel est le cas, les collectivités peuvent remplir un dossier de candidature sur le site www.interconnectes.com pour présenter leur projet. Une méthode efficace puisqu'elles sont, chaque année, une centaine à le faire. Beaucoup d'appelés mais relativement peu d'élus. Seulement une vingtaine de collectivités décrochent ce label. En 2010, le jury en a sélectionné 25.

Parmi elles, la ville de Saint-Maur-des-Fossés qui a mis en place un service d'accompagnement en faveur des personnes sourdes et malentendantes leur permettant d'accéder aux services publics de la ville par l'intermédiaire du site Internet de la mairie.

UN PLAN EN FAVEUR DES PERSONNES SOURDES

Il y a un peu plus d'un an, au mois de février 2010, Xavier Darcos, alors ministre du Travail, et Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille, lançaient un plan en faveur des personnes sourdes et malentendantes. Ce plan, doté de 52 millions d'euros, comprend 52 mesures et vise à améliorer la prévention, le dépistage et l'accompagnement lors de la découverte d'une déficience auditive, à mieux prendre en compte la déficience auditive à tous les âges de la vie et à rendre notre société plus accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.

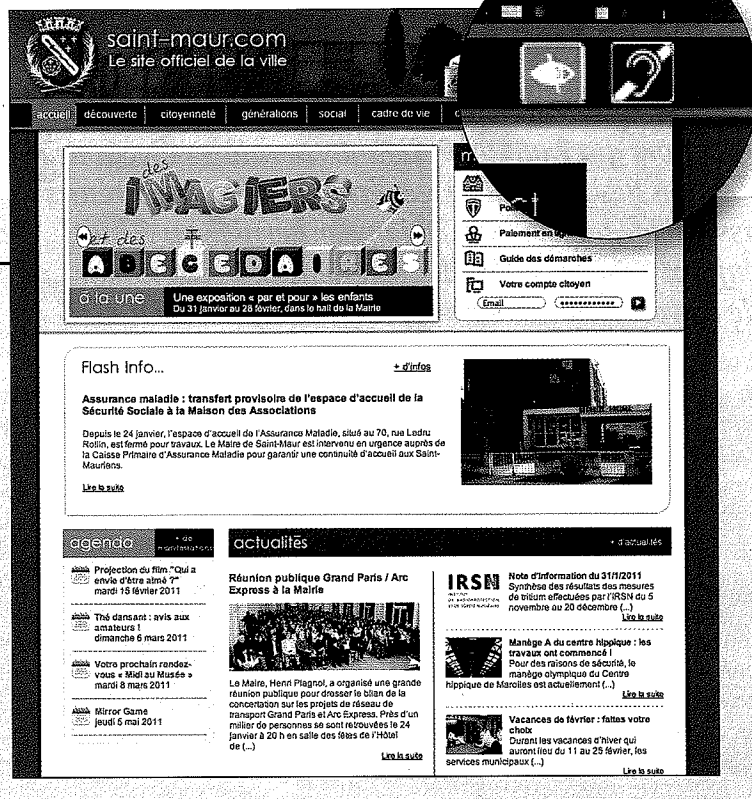
› Une première en France!

« Nous avons à Saint-Maur-des-Fossés une entreprise qui propose des solutions (interprètes, transpositeurs de la parole...) pour les entreprises qui ont des personnes sourdes et malentendantes au sein de leur personnel, explique Pascale Luciani-Boyer,

INNOVANT 2010» -FOSSÉS

» GUIDE D'UTILISATION

- 1° Se rendre sur le site de la ville de Saint-Maur (www.saint-maur.com)
- 2° Cliquez sur le logo « sourds et malentendants » situé en haut à droite de la page du site
- 3° Cliquez sur « Guide d'utilisation »
- 4° Téléchargez le logiciel Acceo (gratuit) pour pouvoir bénéficier de ce service
- 5° Cliquez sur le mode de communication souhaité : transcription instantanée de la parole (lecture sur les lèvres) ou langage des signes
- 6° Cliquez sur le service de la mairie que vous souhaitez joindre
- 7° Expliquez à l'interprète votre demande ; celui-là la transcrira en temps réel à l'agent de la mairie concerné



adjoindre au maire de Saint-Maur-des-Fossés chargée notamment des nouvelles technologies. Les responsables de cette société sont venus nous présenter leur entreprise et nous avons décidé de travailler avec eux. » La grande nouveauté est que le dispositif mis en place par cette société est valable non seulement pour les agents malentendants de la ville mais aussi pour l'ensemble des Saint-Mauriens. Une première en France !

« C'était une nécessité, poursuit celle qui est également en charge de l'accueil et de la famille au sein de l'équipe municipale. Dernièrement, une mère est venue avec ses deux filles pour faire des passeports. Or, elles étaient toutes les trois sourdes. Grâce au dispositif mis en place, elles ont pu dialoguer avec l'agent de la ville. »

Depuis février 2010, date du lancement de ce service, une cinquantaine de communications sont prises en charge chaque mois par les interprètes. « C'est encourageant, car nous n'avons commencé à communiquer sur cette initiative qu'en juin dernier », souligne Pascale Luciani-Boyer. Devant l'efficacité de ce procédé, la municipalité de Saint-Maur-des-Fossés emmenée

par l'ancien ministre Henri Plagnol a souhaité aller plus loin et l'étendre notamment au secteur santé-social. « De nombreuses personnes âgées entendent mal. C'est parfois difficile pour elles de prendre un rendez-vous avec leur médecin. Elles sont parfois obligées de demander à leurs voisins. La ville a donc décidé d'ouvrir ce service à l'ensemble des corps de santé de la ville qu'elle a informés de cette innovation. Toutes les personnes âgées ou malentendantes peuvent appeler ou prendre rendez-vous avec leur médecin en passant par la plate-forme de la ville. La traductrice contacte directement le médecin. »

Ce service est également à la disposition des directeurs des établissements scolaires de la ville. « Dans l'une de nos écoles, nous avons un enfant dont les parents sont sourds. Personne ne le savait.

» EN CHIFFRES

4,09 millions de Français souffrent d'un déficit auditif (soit 6,6 % de la population), dont 88 % sont devenus sourds ou malentendants au cours de leur vie
1 enfant sur 1 000 naît avec une déficience auditive ou est dépisté en tant que tel avant l'âge de 2 ans
600 000 malentendants portent un appareil auditif; 80 000 pratiquent la langue des signes (LSF)

Or, ce garçon s'est trouvé en situation d'échec à cause notamment de cette impossibilité de communication entre l'équipe enseignante et ses parents. L'Éducation nationale ne pouvait pas déployer d'accompagnement spécifique, car ce n'était pas l'enfant qui était en difficulté. C'est donc notre dispositif qui a pallié ce vide, en permettant à la directrice de l'école de pouvoir communiquer avec les parents de cet enfant. »

La ville de Saint-Maur-des-Fossés a mis en place d'autres initiatives comme les boucles radio pour améliorer le quotidien des personnes sourdes et malentendantes. Une démarche qui va de pair avec la volonté d'Henri Plagnol et

de son équipe de faciliter l'accessibilité aux services publics à tous les Saint-Mauriens et plus particulièrement aux handicapés. ■

BENOÎT HENRY DE VILLENEUVE